



Paris, le 7 avril 2014

Et maintenant les salariés de Radio France seraient privés de leur médiathèque...

La direction de Radio France a passé en revue les mètres carrés disponibles pour les relocalisations nécessaires aux deux prochaines phases de travaux :

« C'est quoi là ?

- La médiathèque du personnel.
- C'est obligatoire.
- Elle a toujours été à la Maison de la Radio. Et puis, l'employeur ne peut pas remettre en cause une œuvre sociale et culturelle.
- C'est très bien, mais on n'a plus de place, faut la supprimer. »

La problématique des relocalisations pour la période 2014-2017

Il est vrai que les deux dernières phases de travaux entraînent une perte d'espaces de travail nettement supérieure à ce que nous avons connu jusqu'à présent. Mais cet élément était connu depuis le début du projet de la réhabilitation. La politique du fait accompli conduit à l'expulsion de la médiathèque et ses trois salariées à une échéance de deux mois ! De surcroît rien n'est envisagé pour son retour à l'issue des travaux.

Le projet stratégique de Radio France

Radio France, comme d'autres institutions culturelles ou médiatiques, cherche à diversifier ses activités dans la perspectives de nouvelles recettes lui permettant de développer ses ressources propres. Cela s'appuie sur un double contexte :

- Le désengagement de l'Etat dans l'audiovisuel public
- De nouveaux usages de la radio à l'heure du web et des réseaux sociaux.

Ainsi, *l'ouverture au public de la Maison de la Radio* est donc devenue le nouveau credo. Les personnels seraient donc priés de sortir de la culture de l'entre-soi, de *s'ouvrir au monde*, de communiquer avec les auditeurs grâce aux réseaux sociaux, mieux encore : les rencontrer sur place. La Maison de la Radio est un mythe monétisable, pourquoi pas un Radioland avec restaurants, librairie, etc. ?

Et les personnels dans tout ça ?

Les personnels ont-ils réellement besoin de s'ouvrir au monde ? La réponse est évidemment oui. Et pour cela, quoi de mieux qu'une médiathèque ?

L'Unsa demande une priorité au maintien de la médiathèque avant tout projet de concession à une éventuelle librairie. L'ouverture au public ne saurait remettre en cause un service qui touche 2400 utilisateurs et mettre en question les trois emplois qui y sont attachés.